

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

M. le Préfet	Jean-Paul CELET
M. le Secrétaire Général	Alexander GRIMAUD
M. le Directeur des services du Cabinet	Nicolas REGNY
Mme la Sous-Préfète de Langres	Florence VILMUS
M. le sous-Préfet de Saint-Dizier	Thilo FIRCHOW

NUMERO 7 bis

15 juillet 2012

La version intégrale du présent recueil peut être consultée :

- sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture et des Sous-Préfectures,

- sur le site internet des services de l'Etat : www.haute-marne.gouv.fr – rubrique « publications ».

En application du décret n° 2001-493 du 6 juin 2001, toute personne demandant copie d'un document administratif dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 17 juillet 1978 peut obtenir une copie

SOMMAIRE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS DE L'ETAT

Bureau de l'Organisation Administrative

ARRETE PREFECTORAL N° 1579 DU 25 JUIN 2012
donnant délégation de signature à M. Jacques
BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires en
qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine(ANRU).....3

ARRETE PREFECTORAL N°1839 DU 26 juin 2012 portant
délégation de signature au Lieutenant-colonel Pascal
FARRON, Directeur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours de la Haute-Marne.....3

ARRETE PREFECTORAL N° 1789 DU 13 juillet 2012
portant délégation de signature en matière d'administration
générale à Monsieur Patrick AUSSEL, Directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du

travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne.....3

ARRETE PREFECTORAL N°1790 du 13 juillet 2012
portant délégation de signature au titre des articles 5 et 100
du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général
sur la comptabilité publique à Monsieur Patrick AUSSEL,
Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-
Ardenne, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses imputées sur le budget de l'Etat5

ARRETE PREFECTORAL n° 1837 du 9 juillet 2012
portant délégation de signature à Mme CHRISTINE
MARIA, directrice de la réglementation, des collectivités
locales et des politiques publiques6

ARRETE PREFECTORAL N° 1839 du 1 er juillet 2012
portant délégation de signature à M. Nicolas REGNY,
Directeur des Services du Cabinet7

ARRETE N° 1849 DU 9 juillet 2012 portant délégation de signature à M. le lieutenant-colonel Philippe Chevet, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne.....8

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

délégation accordée par Mme DUPUY, Directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Marne à M.YAOUANC le 24 mai 2012.8

DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE en date du 11 juillet 2012 accordée par Madame ELMERICH Marie-France, Comptable public de la trésorerie de VIGNORY.....8

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES
PENITENTIAIRES DE CENTRE-EST - DIJON**

MAISON D'ARRÊT DE CHAUMONT

Décision du 3 juillet 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Francis KUHNER, surveillant brigadier.....8

Décision du 18 juin 2012 donnant délégation de signature à Monsieur Kamal BOUFAKROUN, premier surveillant8

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES
MOYENS DE L'ETAT**

Bureau de l'Organisation Administrative

**ARRETE PREFECTORAL N° 1579 DU 25 JUIN 2012
donnant délégation de signature à M. Jacques
BANDERIER, Directeur Départemental des Territoires en
qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine(ANRU) signé par M. Jean-Paul
CELET, préfet du département de la Haute-Marne**

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur
Jacques BANDERIER, délégué territorial adjoint de l'agence
nationale pour la rénovation urbaine de la Haute-Marne, à l'effet
de signer les décisions suivantes :

- tous courriers nécessaires à l'instruction des opérations éligibles aux aides de l'ANRU;
- courriers à dimension technique et non stratégique destinés aux maîtres d'ouvrage ;
- fiches navettes de paiement destinées au service financier de l'ANRU ;
- états liquidatifs des sommes à payer au titre des acomptes conventionnels fondés sur la vérification et l'attestation des pièces justificatives produites ;
- certificats de service faits pour la conformité des prestations ou des travaux réalisés par rapport aux opérations isolées ou urgentes en vue de leur ordonnancement et du paiement par l'agent comptable de l'ANRU ;
- documents nécessaires pour procéder à l'ordonnancement des subventions concernant le programme national pour la rénovation urbaine pour le règlement :
 - des avances
 - des acomptes
 - du solde .

ARTICLE 2 : Délégation de signature est également donnée à Monsieur Xavier AERTS, chef du service de la sécurité, de la construction et du logement (SSCL) à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne à l'effet de signer les décisions suivantes :

- tous courriers nécessaires à l'instruction des opérations éligibles aux aides de l'ANRU;
- courriers à dimension technique et non stratégique destinés aux maîtres d'ouvrage ;
- fiches navettes de paiement destinées au service financier de l'ANRU ;
- états liquidatifs des sommes à payer au titre des acomptes conventionnels fondés sur la vérification et l'attestation des pièces justificatives produites ;
- certificats de service faits pour la conformité des prestations ou des travaux réalisés par rapport aux opérations isolées ou urgentes en vue de leur ordonnancement et du paiement par l'agent comptable de l'ANRU ;
- documents nécessaires pour procéder à l'ordonnancement des subventions concernant le programme national pour la rénovation urbaine pour le règlement :
 - des avances
 - des acomptes
 - du solde.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 2408 du 17 novembre 2011 est abrogé.

**ARRETE PREFECTORAL N°1839 DU 26 juin 2012 portant
délégation de signature au Lieutenant-colonel Pascal
FARRON, Directeur Départemental des Services d'Incendie
et de Secours de la Haute-Marne signé par M. Jean-Paul
CELET, préfet du département de la Haute-Marne**

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté 1603 du 25 juin 2012 est abrogé à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : Délégation permanente de signature est donnée, au Lieutenant-colonel Pascal FARRON, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Marne pour toutes les attributions et compétences dévolues à Monsieur le Préfet par les articles R 1424-1 à R 1424-55 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier, en ce qui concerne :

- * toutes instructions à caractère technique concernant le fonctionnement des corps et centres d'incendie et de secours de sapeurs-pompiers et de l'Etat-Major,
- * les convocations et ordres de mission aux manifestations, stages, examens et concours de sapeurs-pompiers,
- * les réquisitions de matériel ou de passage, en faveur des corps de sapeurs-pompiers et de l'Etat-Major,
- * toutes pièces concernant les tâches de prévention et de formation des personnels,
- * tous documents administratifs du ressort de sa direction dont les copies conformes, les extraits de documents, les accusés de réception, les demandes de renseignements et toutes correspondances courantes ne comportant pas de décision en particulier celles adressées à la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles.

ARTICLE 3 : Sont exceptés de la délégation générale de l'article 2 :

- * les correspondances, actes ou documents administratifs adressés aux Ministres et aux Parlementaires,
- * les arrêtés généraux et les arrêtés individuels relatifs aux officiers et sous-officiers chefs de centre,
- * les affaires réservées par décision du Préfet.

ARTICLE 4 : En l'absence ou en cas d'empêchement du Lieutenant-colonel Pascal FARRON, délégation permanente de signature est donnée au Lieutenant-colonel Jérôme PETITPOISSON, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Marne pour les attributions énumérées à l'article 2, avec les réserves de l'article 3.

**ARRETE PREFECTORAL N° 1789 DU 13 juillet 2012
portant délégation de signature en matière d'administration
générale à Monsieur Patrick AUSSEL, Directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, signé par M.
Jean-Paul CELET, préfet du département de la Haute-
Marne**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, à l'effet de signer au nom du préfet de la Haute-Marne, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Champagne-Ardenne dans les domaines relevant de la compétence du préfet du département :

Conseiller du salarié :

- Arrêté de la liste des conseillers des salariés
- Décision en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié
- Sanction discrétion professionnelle

Négociation sur les catégories d'emplois menacés par les évolutions économiques ou technologiques

- Formalité d'information du Préfet en plus du dépôt de l'accord

- Demande du préfet d'enrichissement de l'accord
- ### Négociation triennale : GPE et prévention des conséquences des mutations économiques

- Assistance au comité de suivi

Agriculture

- Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental

Procédure de conciliation

- Autorité administrative à laquelle est notifié tout conflit par la partie la plus diligente

- Autorité administrative qui peut engager une conciliation

- Commission nationale saisie de tout conflit à incidence départementale ou locale par le ministre du travail sur proposition du préfet

- Composition de la section interdépartementale de conciliation

- Composition de la section départementale de conciliation

- Nomination des membres de la commission départementale de conciliation

- Notification de l'accord de conciliation au préfet de département

- Notification d'un PV de non conciliation au préfet de département

Médiation

- Engagement de la procédure de médiation au plan départemental

- Rapport de non comparution envoyé par le médiateur

Congés payés

- Action en dommages et intérêts contre un salarié qui travaille pendant ses congés payés

- Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés

Rémunération mensuelle minimale

- Remboursement direct de la part complémentaire de l'Etat à la RMM aux salariés en cas de R ou LJ ou de difficultés de l'employeur

- Remboursement au Trésor de la part complémentaire versée par l'Etat au bénéficiaire de la RMM

Entreprises solidaires

- Agrément des entreprises solidaires

Mise en place d'un CISST dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques

- Institution d'un comité interentreprises de santé et de sécurité au travail

- Préfet compétent en cas de pluralité de départements

- Le CISST est informé des dispositions du plan de prévention des risques technologiques

- Invitation des présidents et les secrétaires des CHSCT d'autres établissements

Opposition de l'engagement d'apprentis

- Délai de mise en œuvre de l'opposition à l'engagement d'apprentis

- Demande de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis

- Décision de fin de l'opposition à l'engagement d'apprentis

Emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode

- Autorité compétente pour l'emploi des enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode et l'agrément des agences de mannequins pour l'engagement des enfants de moins de seize ans

Travail à domicile

- Tableau des temps d'exécution des travaux à domicile à défaut d'accord étendu

- Publication et date d'application des arrêtés du préfet

- Conditions de l'arrêté préfectoral au regard de l'avis de la commission prévue à l'article R. 7422-1

- Publication et applicabilité des arrêtés du préfet sur les articles L. 7422-6 et L. 7422-11

- Affichage en mairie et envoi aux salariés concernés des dispositions réglementaires relatives aux temps d'exécution, aux prix de façon, aux frais d'atelier et frais accessoires

Main d'œuvre étrangère

- Autorisation de travail

- Visa de la convention de stage d'un étranger

Suivi du contrôle de la recherche d'emploi

- Compétence du contrôle

- Suites des contrôles

- Commission

Organismes privés de placement

- Déclaration préalable

Insertion par l'activité économique (IAE)

- Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)

- Entreprise d'insertion de travail temporaire (EITT)

- Associations intermédiaires (AI)

- Chantiers d'insertion (ACI)

- Fonds départemental (FDI)

Emploi des travailleurs handicapés

- Contrôle des déclarations des employeurs relatives à l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés

- Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants

- Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés

- Subvention d'installation d'un travailleur handicapé

- Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés

- Attribution primes de reclassement

- Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage

GPEC

- Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC

- Exonération des cotisations sociales des indemnités versées dans le cadre d'un accord

- Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L. 2242-12 et 2242-17 du code du travail

Activité réduite (Chômage partiel)

- Attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel

- Conventions de prise en charge des indemnités complémentaires de chômage partiel et d'activité partielle de longue durée (APLD) pour les entreprises ou établissement employant moins de 200 salariés

Convention du FNE

- Convention FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, d'allocation de

congé de conversion, de financement de la cellule de reclassement, convention de formation et d'adaptation professionnelle, cessation d'activité de certains travailleurs salariés, préretraite progressive

- Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi

Revitalisation

- Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation

Création d'entreprise

- Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise dont avance Eden et chéquières conseils

- Agrément de reconnaissance de la qualité de société ouvrière et de production (SCOP)

- Diagnostics locaux d'accompagnement

- Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de service à la personne

- Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance pour les GEIQ

Métrologie légale

- Attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés

- Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure

- Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure

- Délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés

- Dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure

- Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure

Tourisme

- Hébergements touristiques – Hôtels : classement et radiation (code du Tourisme L.311-6, D.311-4 à D.311-14),

- Hébergements touristiques – Campings et Parcs Résidentiels de Loisirs : classement et radiation (code du Tourisme L.332-1 et L.333-1, D.332-1 à D.332-8, D.333-3 à D.333-6-1),

- Autres hébergements touristiques : Résidences de Tourisme, Villages Résidentiels de Tourisme, Meublés de Tourisme, Villages et Maisons Familiales de Vacances : classement et radiation (code du Tourisme L.321-1, L.323-1, L.324-1, L.325-1, D.321-1 à D.321-9, D.323-4 à D.323-10, D.324-2 à D.324-8, D.325-4 à D.325-10).

Article 2 : Sont exclues de la présente délégation :

- les dérogations temporaires au repos dominical ;
- les conventions de revitalisation ;
- les conventions de prise en charge des indemnités complémentaire de chômage partiel et d'activité partielle de longue durée (APLD) pour les entreprises ou établissement employant 200 salariés au moins ;

- les conventions liant l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics lorsque le montant est supérieur ou égal au seuil d'avis préalable du contrôle financier ;

- les correspondances et décisions administratives, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail adressées :

- aux parlementaires,

- aux cabinets ministériels,

- aux présidents des assemblées régionales et départementales ;

- les arrêtés fixant la composition des commissions prévues par le code du travail et la liste des médiateurs ;

- les actes relatifs au contentieux administratif à l'exception de ceux entrant dans le cadre des attributions que la DIRECCTE tient du code du travail

Article 3 : Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne pourra subdéléguer sa signature pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

Cette délégation prend la forme d'un arrêté, signé par Monsieur Patrick AUSSEL, qui est transmis au préfet de la Haute-Marne aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°1588 du 25 juin 2012 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, par intérim, est abrogé à compter de ce jour.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de département.

ARRETE PREFECTORAL N°1790 du 13 juillet 2012 portant délégation de signature au titre des articles 5 et 100 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique à Monsieur Patrick AUSSEL, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, pour l'ordonnement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat signé par M. Jean-Paul CELET, préfet du département de la Haute-Marne

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, pour procéder à l'ordonnement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 5 et 6 relevant des programmes suivants :

102 : accès et retour à l'emploi

103 : accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques

111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail

155 : conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Article 2 : Sont exclues de la présente délégation :

la signature des ordres de réquisition du comptable public assignataire, prévus à l'article 66, alinéa 2 du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

la signature des décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local et de la saisine préalable du ministre en vue de cette procédure ;

la signature des conventions à conclure au nom de l'Etat, que ce dernier passe avec les collectivités ou l'un de leurs établissements publics ;

la signature des arrêtés ou des conventions attributifs de subventions, lorsque le montant de la participation de l'Etat est supérieur ou égal au seuil d'avis préalable du contrôle financier ;

Article 3 : Monsieur Patrick AUSSEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi de la région Champagne Ardenne par intérim, peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Cet arrêté sera transmis au préfet de la Haute-Marne aux fins de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°1589 du 25 juin 2012 portant délégation de signature à M. Patrick AUSSEL, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne, par intérim, est abrogé à compter de ce jour.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

ARRETE PREFECTORAL n° 1837 du 9 juillet 2012 portant délégation de signature à Mme CHRISTINE MARIA, directrice de la réglementation, des collectivités locales et des politiques publiques signé par M. JEAN-PAUL CELET, préfet du département de la HAUTE-MARNE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, à Mme Christine MARIA, Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- Autorisations administratives dans les domaines suivants :

*** Réglementation :**

Autorisation des loteries ;
Autorisation des ventes en liquidation ;
Autorisation d'inhumation hors délais ;
Agrément des entreprises funéraires ;
Autorisation pour le transport de corps à l'étranger ;
Autorisation des épreuves cyclistes, cyclotouristes, pédestres, et de cyclo-cross à l'exception des manifestations sportives à moteur thermique.

*** Etat civil – Etrangers :**

Délivrance des titres d'identité, de séjour et de circulation,
Autorisations de sortie du périmètre d'assignation à résidence.
Etablissement des états mensuels d'indemnisation pour les astreintes « étrangers » ;

*** Permis de conduire :**

Suspensions du permis de conduire ;
Mesures administratives consécutives aux examens médicaux du permis de conduire ;
Récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour solde de points nul ;
Agrément des centres d'examens psychotechniques ;
Agrément de centres de formation pour la récupération de

points du permis de conduire ;

*** Véhicules :**

Agrément des centres de contrôle technique ;
Agrément des contrôleurs techniques automobiles ;

2) Etablissement des états de paiement des subventions.

3) Arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquêtes publiques.

4) Accusés de réception, demandes de renseignements, notifications, cartes professionnelles, toutes correspondances et documents administratifs se rapportant à l'activité des services de la Direction de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques .

Sont exclus de cette délégation :

les décisions entraînant l'exercice du pouvoir réglementaire non mentionnées expressément ;

les lettres aux Ministres, Parlementaires et Conseillers Généraux ;

tout mémoire en défense devant les juridictions administratives et judiciaires.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MARIA, la délégation de signature qui lui a été consentie en application de l'article 1 du présent arrêté, pourra être exercée par :

M. Jérôme RUPT, Attaché Principal, Chef de Service des Collectivités et des Politiques Publiques, Chef du bureau de la Coordination et du développement du Territoire et Chef du Bureau des Relations avec les Collectivités Locales pour les documents ressortant de l'activité de son service ;

M. Dominique HILAIRE, Attaché Principal, Chef de Service des Titres et Chef du Bureau de la Circulation pour les documents ressortant de l'activité de son service.

En cas d'absence simultanée de la Directrice et d'un Chef de Service, la délégation de signature sera exercée par le Chef de Service présent dans les matières du champ de compétence de la Directrice.

ARTICLE 3 :

Le Service des Collectivités et des Politiques Publiques :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT, Chef de Service des Collectivités et des Politiques Publiques, Chef du bureau de la Coordination et du développement du Territoire et Chef du Bureau des Relations avec les Collectivités Locales, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par :

- M. Mathieu PASQUET, Attaché Principal, Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections

pour les documents ressortant de l'activité de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT, en qualité de Chef de Bureau de la Coordination et du développement du Territoire, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Floriane BARTHELEMY, attachée d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Adjointe au Chef de Bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT, en qualité de Chef de Bureau des Relations avec les Collectivités Locales, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par M. Christophe LESEURE, Secrétaire Administratif de Classe exceptionnelle, Adjoint au Chef de Bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu PASQUET, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Florence MASONI, Secrétaire Administrative de Classe Normale de l'intérieur et de l'outre-mer en tant qu'Adjointe au Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections – section réglementations environnementales et utilité publique et par M. Richard JOBARD Secrétaire Administratif de Classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer en tant qu' Adjoint au Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections – section Elections et Réglementation Générale;

pour les documents ressortant de l'activité de leurs bureaux respectifs et à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1 et des arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquêtes publiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme RUPT et de l'un des chefs de bureau du Service des Collectivités et des Politiques Publiques, la délégation de signature qui leur est consentie pourra être exercée par le chef de bureau présent.

ARTICLE 4 :

Le Service des Titres :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique HILAIRE, Chef de Service des Titres et Chef du Bureau de la Circulation, la délégation qui lui est consentie pourra être exercée par :

- Mme Yolande MATHAUX, Attachée, Chef du Bureau de l'Etat Civil et des Etrangers ;

pour les documents ressortant de l'activité de son bureau, à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1.

En outre, délégation est consentie à Mme Yolande MATHAUX, Attachée, Chef du Bureau de l'Etat Civil et des Etrangers, à l'effet de signer :

les documents relatifs à la délivrance des titres d'identité
les récépissés de demande de titre de séjour
les titres de séjour
les titres de circulation des personnes sans domicile fixe

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique HILAIRE, en qualité de Chef du Bureau de la Circulation, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Christiane GUENAT, Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle, Adjointe au Chef de Bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yolande MATHAUX, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par M. Benoît DOCHEZ, Attaché d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, Adjoint au Chef de Bureau ;

pour les documents ressortant de l'activité de leurs bureaux

respectifs, à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique HILAIRE et de l'un des chefs de bureau du Service des Titres, la délégation de signature qui leur est consentie pourra être exercée par les autres chefs de bureau présents.

ARTICLE 5 : L'arrêté préfectoral n°1573 du 25 juin 2012 portant délégation de signature à Mme Christine MARIA, Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques est abrogé à compter de ce jour.

ARRETE PREFECTORAL N° 1839 du 1 er juillet 2012 portant délégation de signature à M. Nicolas REGNY, Directeur des Services du Cabinet signé par M. Jean-Paul CELET, préfet du département de la Haute-Marne

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Nicolas REGNY, Directeur des Services du Cabinet, pour signer les correspondances, actes et documents administratifs ou comptables se rapportant à l'activité des services du Cabinet et de la Sécurité du Préfet de la Haute-Marne.

Délégation lui est donnée lorsqu'il assure le service de permanence, à l'effet de signer toute décision nécessitée par une situation d'urgence.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas REGNY, la délégation de signature qui lui est consentie en application de l'article 1 du présent arrêté, pourra être exercée par :

Mlle Elodie MARX, Attachée, Chef du Service des Affaires Réservées et de la Communication Interministérielle;
M. Samuel LALOUX, Attaché, Chef du Pôle Sécurité ;

pour les documents se rapportant à l'activité de leurs services respectifs, à l'exception :

des documents ayant valeur juridique de décision,
des correspondances aux Parlementaires et aux Ministres.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Elodie MARX, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par :

➤ Mme Lysiane BRISBARE, Secrétaire administrative de classe normale, Adjointe au Chef du Service des Affaires Réservées et de la Communication Interministérielle ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Samuel LALOUX, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par :

➤ M. Pascal GAUDIN, Secrétaire Administratif de classe normale, Adjoint au Chef du Pôle Sécurité ;

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Nicolas REGNY et de l'un des chefs de bureau des Services du Cabinet et de la Sécurité, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par l'autre chef de service présent.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° 1571 du 25 JUN 2012 portant délégation de signature à M. Nicolas REGNY, est abrogé à compter de ce jour.

ARRETE N° 1849 DU 9 juillet 2012 portant délégation de signature à M. le lieutenant-colonel Philippe Chevet, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne signé par M. Jean-Paul CELET, préfet du département de la Haute-Marne

Article 1 : Délégation de signature est accordée à compter du 1^{er} août 2012 à M. le lieutenant-colonel Philippe Chevet, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne, et au lieutenant-colonel Pascal LIGNIERE, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne lorsqu'il assure la suppléance du commandement, en ce qui concerne la police administrative, à l'exclusion de ce qui relève de la participation des forces armées au maintien de l'ordre.

Article 2 : Délégation de signature est également accordée à compter du 1^{er} août 2012 à M. le lieutenant-colonel Philippe Chevet, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne, et au lieutenant-colonel Pascal LIGNIERE, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne, lorsqu'il assure la suppléance du commandement, en ce qui concerne les conventions relatives à une prestation de service d'ordre, d'escorte de convoi exceptionnel ou de prestation de relation publique.

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°1604 du 25 juin 2012 portant délégation de signature à M. le lieutenant-colonel Philippe Chevet, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne est abrogé à compter du 1^{er} août 2012.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation accordée par Mme DUPUY, Directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Marne à M.YAOUANC le 24 mai 2012.

Madame Régine DUPUY, Directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Marne donne mandat à Monsieur Michaël YAOUANC, Chef d'établissement des services informatiques de la Marne, à effet de signer pour mon compte et sous ma responsabilité les lettres chèques émises par mes services.

DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE en date du 11 juillet 2012 accordée par Madame ELMERICH Marie-France, Comptable public de la trésorerie de VIGNORY

Article 1er : DELEGATION DE POUVOIR

Madame Muriel COTE, contrôleur des Finances Publiques, reçoit pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes

nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation générale de signature uniquement en l'absence du comptable et des agents titulaires d'une délégation générale de signature, avec faculté d'agir séparément et sous sa seule signature est donnée à :

Madame COTE Muriel, Contrôleur des Finances Publiques

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE CENTRE-EST - DIJON

MAISON D'ARRÊT DE CHAUMONT

Décision du 3 juillet 2012 signée par Monsieur DIDIER PELLOUARD, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chaumont

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Francis KUHNER, surveillant brigadier pour les décisions suivantes :

- Usages des armes
- Fouille des détenus
- Utilisation des moyens de contraintes
- Placement des personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.
- Affectation des personnes détenues en cellule
- Enregistrement, consultation ou de suppression des données de « BIOMAP »,

Décision du 18 juin 2012 signée par Monsieur DIDIER PELLOUARD, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chaumont

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Kamal BOUFAKROUN, premier surveillant pour les décisions suivantes

- Usages des armes
- Fouille des détenus
- Utilisation des moyens de contraintes
- Placement des personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.
- Affectation des personnes détenues en cellule
- Enregistrement, consultation ou de suppression des données de « BIOMAP »,